

Licence Carte Neige et Assurance

Toute personne titulaire d'une Licence Carte Neige délivrée par la FFS est automatiquement assurée en « **Responsabilité Civile et Défense Recours** » (dommage causé à autrui) jusqu'au 14 octobre 2018.

Une « **Individuelle accident** » peut toutefois être souscrite (contrat « Primo » ou « Médium ») pour couvrir les dommages corporels individuels.

Contrat RC : uniquement Responsabilité civile et Défense recours

Contrats «Primo» ou «Médium» : Responsabilité civile et Défense recours + Individuelle accident

→ Quelles Activités Garanties ?

Les garanties des options d'assurance Primo, Medium proposées aux licenciés sont acquises en cas d'accident corporel survenant, dans le monde entier, du fait de la **pratique en amateur** :

- du ski sous toutes ses formes et notamment le : ski alpin, ski de fond, biathlon, saut à ski, combiné nordique, ski freestyle, snowboard, télémark, ski de vitesse, ski sur herbe, rollerski, ski de randonnée, randonnée à raquettes,
- de la randonnée pédestre, raids compris, de la marche nordique et du VTT en Europe géographique à titre individuel et dans le monde entier dans le cadre des activités organisées par les Clubs affiliés.

Autres activités dans le cadre fédéral, même si celles-ci ne relèvent pas directement du domaine sportif :

- les activités physiques pratiquées sous le contrôle ou la surveillance de la FFS, de ses Comités de Ski, de ses Clubs ou de toute autre personne mandatée par elle, sauf exclusions contractuelles.
- les sports et activités diverses organisés collectivement par et sous la responsabilité d'une association ou d'un groupement affilié à la FFS, selon limites contractuelles

En aucun cas, la pratique sportive organisée sous l'égide d'une fédération sportive autre qu'une fédération de ski, ou d'une structure non affiliée ou commerciale n'est garantie.

→ Les options d'assurance de la Licence Carte Neige

Option Primo

Assurance Responsabilité Civile – Défense / Recours,

Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés,

Frais de transport sanitaire.

Option Medium

Assurance Responsabilité Civile – Défense / Recours,

Frais de secours, de recherche en montagne et de premiers transports médicalisés,

Frais de transport sanitaire,

Remboursement forfaits de remontées mécaniques,

Remboursement cours de ski souscrits en lien direct avec une ESF (limité à 6 jours),

Perte et vol du forfait saison,

Prise en charge, en cas de bris de skis, de la location d'un matériel équivalent, pour une durée de 8 jours maximum,

Frais médicaux (*),

Individuelle accident (capital en cas de décès ou capital en cas d'invalidité permanente) (*)

Assistance – Rapatriement.

() Les capitaux et montants proposés dans le cadre de l'option Optimum sont supérieurs à ceux de l'option Medium.*

Option Famille Medium

Garanties identiques à l'option Medium étendues aux membres d'une famille résidant dans le même foyer.

Option Fond Medium

Garanties identiques à l'option Medium mais limitées à la pratique du ski de fond et de la randonnée pédestre, avec ou sans raquettes à l'exclusion de tout autre sport.

NB : En cas d'accident, nous attirons votre attention sur l'obligation de le déclarer en ligne sur le site de notre courtier Verspieren.

Pour consulter le détail des garanties, consultez les conditions générales d'assurance **Individuelle Accident/Assistance** de la licence carte neige.